

# communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : STABLE EN DÉCEMBRE 1990

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation reste stable en décembre, établi à 128,4 points (décembre 1989 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 4,7 %, soit bien en deçà du taux enregistré le mois passé (5,4 %). Il ne s'agit pas ici d'un recul brutal du renchérissement général, mais d'un effet de base dû au fait que l'indice avait augmenté de 0,7 % en décembre 1989 en raison de la hausse du mazout consécutive à l'augmentation des frais de transport sur le Rhin. Le "creux" est donc accidentel et le taux annuel reviendra sans doute à un ordre de grandeur plus pertinent en janvier prochain.

L'évolution des prix de ce mois est caractérisée par le fait que la baisse des produits pétroliers compense les hausses des autres postes de dépenses.

L'indice de l'**alimentation** progresse de 0,3 % en un mois (en un an : + 3,5 %). La baisse saisonnière des fruits atténue la hausse des légumes, saisonnière elle aussi, et celle d'autres produits.

Relevés trimestriellement, les prix de l'**habillement** augmentent de 1,5 % (en un an : + 5,6 %), ceux de l'**aménagement et entretien du logement** de 0,3 % (en un an : + 4,4 %).

Le recul des prix du mazout (- 1,7 %) se porte sur le groupe **chauffage et éclairage** (en un mois : - 0,9 %; en un an : - 4,9 %), celui de l'essence (- 7,1 %) sur les **transports et communications** (en un mois : - 1,3 %; en un an : + 3,5 %).

L'indice du groupe **santé et soins personnels** progresse de 0,4 % (en un an : + 3,9 %) sous l'influence des articles de toilette et des médicaments.

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1990

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100	128,4	0,0	4,7
Alimentation	21	125,9	0,3	3,5
Boissons et tabacs	5	123,1	///	5,7
Habillement	7	132,3	1,5	5,6
Loyer	18	151,7	///	8,2
Chauffage et éclairage	5	87,5	- 0,9	- 4,9
Aménagement et entretien du logement	6	121,2	0,3	4,4
Transports et communications	14	116,6	- 1,3	3,5
Santé et soins personnels	8	127,4	0,4	3,9
Instruction et loisirs	16	132,0	///	4,6

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 157,9; (septembre 1966 = 100) 268,7.



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE  
Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
République et canton de Genève